



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **25 juin 2012**

Délibération n° 2012-3036

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 4° - Lyon 9°

objet : Construction du pont Schuman - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction des grands projets

Rapporteur : Monsieur Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 15 juin 2012

Secrétaire élu : Madame Emeline Baume

Compte-rendu affiché le : mercredi 27 juin 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Fournel, Galliano, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlich, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Mmes Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), Vullien (pouvoir à M. Bousson), Pédrini (pouvoir à M. Llung), Besson (pouvoir à M. Touleron), M. Charles (pouvoir à M. Buna), Mme Peytavin, M. Augoyard (pouvoir à M. Geourjon), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Plazzi), MM. Coulon (pouvoir à M. Deschamps), Ferraro (pouvoir à Mme Dubos), Forissier (pouvoir à M. Buffet), Gentilini (pouvoir à M. Terrot), Mmes Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Goux), Laval (pouvoir à M. Barret), Palleja, Pesson (pouvoir à M. Lebuhotel), M. Serres (pouvoir à M. Roche), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Muet), M. Vergiat (pouvoir à M. Grivel), Mme Yéremian (pouvoir à M. Barthelémy).

Absents non excusés : MM. Giordano, Réale, Turcas, Vaté, Vurpas.

Séance publique du 25 juin 2012**Délibération n° 2012-3036**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Lyon 4° - Lyon 9°

objet : **Construction du pont Schuman - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction des grands projets

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 juin 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le plan de mandat 2008-2014 prévoit la réalisation du pont Schuman sur la Saône dans le secteur des 4°et 9° arrondissements de Lyon.

La construction du pont Schuman permettra de reconsidérer l'ensemble urbain constitué des quartiers de Serin (Lyon 4°) et de Vaise (Lyon 9°) autour d'un réseau viaire formé de 3 ponts (Koenig, Clémenceau et Schuman) et de la passerelle Masaryk dédiée aux modes doux.

L'implantation de cet ouvrage entraîne sur la rive gauche (Lyon 4°), la requalification du quai Gillet nord, depuis le futur pont Schuman jusqu'à la rue des Entrepôts. Sur la rive droite (Lyon 9°), l'accroche du pont nécessite la modification et l'aménagement du quai de la Gare d'eau, depuis la Saône jusqu'au carrefour de la rue de Saint Cyr et de la rue du 24 mars 1852 ainsi que les amorces des rues de la Claire et de Saint Cyr.

Dans le même secteur (Lyon 4°), la rénovation lourde du tunnel de la Croix-Rousse et, notamment, le creusement du tube dédié aux modes doux est accompagné du réaménagement de l'avenue de Birmingham et des voiries du secteur Serin/Entrepôts.

Les objectifs poursuivis par la Communauté urbaine de Lyon sont les suivants :

- réorganiser les déplacements entre les 2 rives de la Saône d'une manière plus équilibrée et modérée en relation avec le Val de Saône et les Monts d'Or,
- recomposer l'entrée de la Ville de Lyon, tout en qualifiant les espaces de proximité et en améliorant les liaisons inter quartiers entre Vaise et Lyon 4°, en améliorant l'accès aux commerces et aux pôles de transports, culturels et administratifs,
- requalifier l'ensemble des voiries du secteur Birmingham, Serin et Entrepôts et assurer la continuité des déplacements modes doux et transports en commun à la sortie du second tube du tunnel de la Croix-Rousse,
- favoriser le développement des modes doux (en cohérence avec le plan modes doux de la Communauté urbaine et avec l'aménagement des bas-ports prévu dans le cadre du projet Rives de Saône) et améliorer l'accessibilité piétonne,
- assurer une bonne intégration et un bon fonctionnement des accroches du pont Schuman sur les 2 rives en modifiant les profils des quais,
- accompagner la suppression de la circulation automobile sur la passerelle Masaryk.

Le présent dossier concerne le marché relatif aux travaux liés à la construction du pont.

Ce marché est décomposé en 5 lots techniques :

- lot technique n° 1 : Fondations, génie civil, voirie et réseaux divers (VRD), étanchéité,
- lot technique n° 2 : Charpente métallique, montage et levage, tablier mixte,
- lot technique n° 3 : Serrurerie et métallerie,
- lot technique n° 4 : Electricité et éclairage,
- lot technique n° 5 : Ouvrages en pierre.

Des variantes pouvaient être proposées sur les points suivants :

- lot technique n° 1 : mode de réalisation de la pile P1,
- lot technique n° 2 : raidisseurs de la tôle du platelage des trottoirs ; raidisseurs au droit des connexions arches/caissons ; méthode de construction de l'ouvrage.

La consultation comportait également 3 prestations supplémentaires :

- lot technique n° 2 : utilisation d'un béton à retrait compensé (n° 1) ; métallisation de la sous-face du tablier (n° 2),
- lot technique n° 3 : cadre de garde corps, piètement de bancs et bornes de belvédère en acier traité anticorrosion par cataphorèse puis thermolaqué (n° 3).

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 26, 33, 39, 40, 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution du marché.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 1^{er} juin 2012, a attribué le marché au groupement d'entreprises GTM/CORDIOLI/TOURNAUD/CITEOS pour un montant de 20 095 394,50 € HT, décomposé comme suit :

- solution de base : 19 991 394,50 € HT (23 909 707,82 € TTC),
 - prestation supplémentaire n° 2 métallisation de la sous-face du tablier : + 104 000 € HT (+ 124 384,00 € TTC),
- soit un total de 24 034 091,82 TTC.

Il est donc proposé au Conseil d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché pour la construction du pont Schuman à Lyon 9° et Lyon 4°, et tous les actes contractuels y afférents, avec le groupement d'entreprises GTM/CORDIOLI/TOURNAUD/CITEOS, pour un montant de 20 095 394,50 € HT décomposé comme suit :

- solution de base : 19 991 394,50 € HT (23 909 707,82 € TTC),
 - prestation supplémentaire n° 2 métallisation de la sous-face du tablier : + 104 000 € HT (+ 124 384,00 € TTC),
- soit un total de 24 034 091,82 TTC.

2° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P12 - Ouvrages d'art et tunnels individualisée le 25 juin 2012 sur l'opération n° 0P12O2018.

3° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2012 et suivants - compte 231 550 - fonction 822 - opération n° 0P12O2018.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 27 juin 2012.